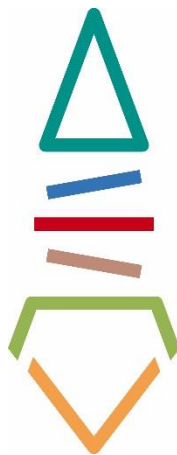




HAUTE
-CORRÈZE
COMMUNAUTÉ

2018

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2018



PROCÈS-VERBAL DÉTAILLÉ

Nombre de délégués :

- en exercice : 103
- présents : 53 (titulaires et suppléants)
- votants : 76 (dont 23 pouvoirs)

Élus :

PRÉSENTS : André Alanore, Christophe Arfeuillère, Gérard Arnaud, Claude Bauvy, Véronique Bénazet, Françoise Béziat, Jean Bilotta, Laurence Boyer, Stéphane Brindel, Philippe Brugère, Marc Bujon, Michelle Chaumont, Gilles Chazal, Éric Cheminade, Pierre Chevalier, Tony Cornelissen, Daniel Couderc, Danielle Coulaud, Pierre Coutaud, Nathalie Delcouderc-Juillard, Guy Faugeron, Robert Gantheil, Stéphanie Gautier, Serge Guillaume, Michel Guitard, Mady Junisson, René Lacroix, Catherine Lartigaut, Martine Leclerc, Michel Lefort-Lary, Marie-Claude Lepage, Gérard Loche, Gilles Magrit, Bernard Maupomé, Jean-Marc Michelon, Jean-François Michon, Dominique Miermont, Pascal Montigny, Marilou Padilla-Ratelade, Martine Pannetier, Marie-Hélène Pommier, Joël Pradel, François Ratelade, Philippe Roche, Francis Roques, Bernard Rouge, Christine Rougerie, Jean-Pierre Saugeras, Geneviève Serve, Nelly Simandoux, Jean Stöhr, Jean Valade, Gérard Vinsot.

POUVOIRS : Maryse Badia (pouvoir à Mady Junisson), Jean-Pierre Bodeveix (pouvoir à François Ratelade), Jean-Paul Bourre (pouvoir à Martine Leclerc), Sandra Délibit (pouvoir à Philippe Roche), Daniel Escurat (pouvoir à Pierre Chevalier), Alain Fonfrede (pouvoir à Pierre Coutaud), Frédérique Fraysse (pouvoir à Tony Cornelissen), Fabienne Garnerin (pouvoir à Véronique Bénazet), Henri Granet (pouvoir à Jean Stöhr), Alain Gueguen (pouvoir à Stéphanie Gautier), Dominique Guillaume (pouvoir à Éric Cheminade), Jean-Pierre Guitard (pouvoir à Michel Guitard), Michel Lacrocq (pouvoir à Laurence Boyer), Nathalie Le Gall (pouvoir à Jean-François Michon), Jean-François Loge (pouvoir à Bernard Rouge), Laurence Monteil (pouvoir à Françoise Béziat), Philippe Pelat (pouvoir à Martine Pannetier), Michel Pesteil (pouvoir à Christophe Arfeuillère), Daniel Poigneau (pouvoir à Marilou Padilla-Ratelade), Nathalie Peyrat (pouvoir à Jean-Marc Michelon), Serge Peyraud (pouvoir à Jean Valade), Gérard Rougier (pouvoir à Gilles Magrit), Michel Saugeras (pouvoir à René Lacroix).

EXCUSÉS : Jean-Marc Bodin, Éric Bossaert, , Michel Bourzat, Robert Bredèche, Daniel Caraminot (représenté), Michèle Chastagner, Bernard Couzelas, Christine Da Fonseca, Geneviève Disdero, Philippe Exposito, Marc Fournand, Pierre Fournet, Baptiste Galland, Annie Gonzalez, Xavier Gruat, Thierry Guinot, Chantal Guivarch-Paisnel, Cécile Martin, Daniel Mazière, Christiane Monteil, Gérard Moratille, Didier Pénéloux (représenté), Sylvie Prabonneau, Marc Ranvier, Jean Robineaux, Valérie Sérrurier, Jérôme Valade, Jeannine Vivier.

Serge Guillaume, maire de Soursac, souhaite la bienvenue aux élus sur sa commune.

En l'absence du président, Christophe Arfeuillère ouvre la séance et propose que Philippe Brugère, par anticipation sur le rapport 11, présente le bilan de l'Office de Tourisme Communautaire.

Le président rejoint la séance à 18h30.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le 28 juin deux mille dix-huit à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis à Soursac, sur la convocation qui leur a été adressée par le président Pierre Chevalier le 18 juin 2018.

Pierre Chevalier remercie la commune de Soursac de mettre à disposition la salle des fêtes.

Après vérification du quorum, le président déclare la séance ouverte.

Sur proposition du président, Bernard Rouge est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Stéphanie Gautier pense qu'il y a une erreur au niveau de la détermination des taux d'impositions car il est noté que Nathalie Delcouderc-Juillard ne participe pas au vote alors que celle-ci a dit qu'elle votait contre l'augmentation des impôts et qu'elle ne voterait pas le budget.

Nathalie Delcouderc-Juillard approuve ces propos et demande que soient apportées les modifications.

Jean Bilotta souhaite rebondir sur les propos du président lors du vote sur les taux d'impositions en précisant que ce n'est pas parce que l'on vote contre l'augmentation des impôts que l'on n'est pas progressiste. C'est avant tout être gestionnaire.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil du 22 février 2018 en tenant compte des modifications demandées.

Stéphanie Gautier demande à quel service va être attribué le 1^{er} tracteur tondeuse et quelle va être son utilité car il y a un 2^{ème} tracteur tondeuse qui a été acheté, elle suppose que ce dernier servira à l'entretien des stades mais se demande à quoi va servir le premier.

Elle demande également s'il est possible de connaître le détail des montants du marché du SPANC qui ont été attribués au CPIE et à Véolia.

Jean-François Michon informe qu'à la suite du lancement du marché, seuls le CPIE et Véolia ont répondu, avec des tarifs au-dessus de ce qui se faisait auparavant suivant les diagnostics, qui vont de 7 à 30 % d'augmentation. Les tarifs par diagnostics sont les suivants :

	CPIE	VEOLIA
FO1	96,25 €	92,40 €
FO2	96,25 €	74,80 €
FO3	78,65 €	83,05 €
FO4	78,65 €	83,05 €
Vente	87,45 €	83,05 €

Il précise que le territoire a été découpé en 4 ; le CPIE a obtenu 2 parties, secteur de Neuvic et haut de Corrèze, et Véolia la partie du plateau Bortois et le secteur d'Eygurande.

Joël Pradel demande si les deux nouveaux tracteurs correspondent à un nouvel investissement ou pour du remplacement de matériel. Il souhaite savoir pourquoi en parallèle des devis ont été signés avec des entreprises d'espaces verts.

Célia Escurat, directrice générale des services répond qu'il faut deux tracteurs : un qui remplace un matériel défectueux et l'autre qui est un nouvel investissement. Elle explique que même avec les entreprises du territoire, il est difficile de répondre aux besoins en terme d'entretien des espaces verts de la collectivité. D'où la nécessité d'effectuer certains travaux en régie. Il reste encore des lots pour l'entretien des chemins de randonnées qui n'ont pas été attribués car les entreprises ont les carnets pleins de commandes et ne peuvent pas répondre à nos besoins.

Françoise Béziat relève qu'il y a un devis pour l'achat d'une porte pour la scierie Destampes et il lui semble qu'une des contreparties du contrat passé avec eux était qu'il n'y ait plus d'investissements à la charge de la collectivité et que tous les investissements autant du locataire que du propriétaire ne relevaient que de l'occupant.

Pierre Chevalier explique qu'ils ont reçu madame Destampes, et que des travaux d'assainissement sur la réserve d'incendie qui relevaient de notre compétence ont été ou vont être réalisés.

Philippe Brugère précise qu'il s'agit d'une porte anti-bruit simplement car il y a eu des plaintes de voisinage, de riverains, des pétitions. La réponse à apporter à ce problème était effectivement d'équiper le bâtiment de portes anti-bruit et de quelques éléments d'enceinte. Il ajoute qu'avec le bail, on pouvait considérer que cela était à leur charge mais madame Destampes estime que la nuisance était déjà présente avant et qu'il était normal que ce soit au propriétaire de régler le problème.

Il souligne que cela a été fait dans le cadre des bonnes relations à entretenir avec cette entreprise qui paie ses loyers de manière régulière. L'activité est à nouveau sur les rails.

Il tient d'ailleurs à rendre hommage au travail fait par Françoise Béziat avec eux à l'époque, car c'était une bonne décision que de leur confier la gestion du site quand on voit aujourd'hui comment cela se passe.

Françoise Béziat comprend que c'est la commune qui était demandeuse des murs anti-bruit plus que l'entreprise.

Jean Bilotta souligne que toutes les entreprises pourront ainsi faire pareil, il suffira de faire remonter un problème par la commune et le problème sera réglé.

Françoise Béziat note que tout autre travaux à la demande de madame Destampes seront réalisés conformément au bail.

Pierre Chevalier répond qu'il a voulu continuer le travail qui avait été fait auparavant et garder un bon relationnel avec madame Destampes car il ne souhaitait pas créer de situations conflictuelles. Les prochains travaux seront réalisés à la charge de l'entreprise.

Tony Cornelissen observe que tous les agriculteurs de Haute-Corrèze souhaiteraient avoir une porte à 20 000 € pour contenir les nuisances sonores. Il rappelle que madame Destampes a eu des conditions de reprise très avantageuses grâce à la communauté de communes et qu'il était bien convenu qu'il ne devrait pas y avoir un centime de plus versé.

Il relève que dans les rapports suivants, on va parler d'attribution de subventions de 100, 200 ou 300 € et que pour ce cas-là, l'assemblée n'est informée que brièvement dans les décisions du président que 20 000 € ont servis à payer une porte pour une entreprise. Il trouve la démarche douteuse d'autant plus lorsque l'on sait que la collectivité paie déjà la taxe foncière de l'entreprise, pour des sommes bien plus élevées que celle-ci.

Joël Pradel rejoint les propos de Tony Cornelissen et pense que ce n'était pas à la collectivité de faire cet investissement, peut-être à la commune de Meymac, surtout lorsque l'on sait les avantages dont Madame Destampes a bénéficié pour la reprise de cette scierie.

Philippe Brugère répond qu'il est logique que ce soit le propriétaire qui s'occupe de cela, et à sa connaissance, les nouvelles scieries qui s'installent sur le territoire, ou les scieries existantes, ne sont pas propriétés de Haute-Corrèze Communauté.

Tony Cornelissen observe que c'est en cela que réside le caractère discriminant.

Pierre Chevalier accepte ces remarques et reconnaît qu'il ne fallait peut-être pas financer cette porte. Il rejoint la position de Françoise Béziat en disant qu'il ne sera pas recommencé ce type d'opération. Il trouve que la collectivité a eu beaucoup de chance de trouver un repreneur, ce qui n'était pas évident.

Gilles Chazal demande où se situe l'entreprise MCR qui a été retenue pour le marché de travaux pour l'aménagement d'un parking au siège de la collectivité et de quel genre d'entreprise il s'agit ?

Pierre Chevalier répond qu'il s'agit de l'entreprise Massif Central Réseau qui est dirigée par Daniel Roumieu et dont le siège se situe à Ussel, à côté de l'ancienne SPA.

Le conseil prend acte des décisions du président.

Pierre Chevalier remercie les membres de l'assemblée d'être venus si nombreux sur la commune de Soursac qui les accueille ce soir.

Il indique que l'on peut considérer aujourd'hui que Haute-Corrèze Communauté a 18 mois. Elle apprend à marcher, elle cherche encore son équilibre, de manière à s'ancrer solidement pour pouvoir avancer sereinement !

Il rappelle qu'un séminaire s'est tenu à Bugeat en novembre 2017, réunissant 50 élus municipaux et communautaires. Cette rencontre a permis de creuser les fondations de cette grande intercommunalité. Il a été discuté valeurs, projet de territoire, confiance, organisation et communication.

Lors de la conférence des maires du 7 mars dernier, il a été longuement discuté des orientations budgétaires de Haute-Corrèze Communauté. Il souligne qu'il avait alors informé du lancement d'un travail avec le cabinet PWC sur le projet de territoire.

Il invite l'assemblée à venir nombreuse le 4 juillet prochain, de 9h à 13h, à la salle des fêtes de Saint-Angel afin de poursuivre le travail engagé à Bugeat sur les valeurs, le projet de territoire, sa gouvernance, et le devenir des compétences communautaires.

Bien entendu, cette démarche est reliée au Schéma de cohérence territorial qui est actuellement en cours d'élaboration à l'échelle du Pays Haute-Corrèze Ventadour.

Il admet que l'ordre du jour est chargé mais souligne qu'il y a quelques fiertés communautaires qui seront mises à l'honneur ce soir comme le dispositif Créa Commerce, le projet 100% fibre, l'OPAH du Pays et de la ville d'Ussel, et le soutien au tissu associatif très dense de notre territoire !

Il passe ensuite aux points à l'ordre du jour.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

1. VALIDATION DE LA CANDIDATURE À L'APPEL À PROJETS MASSIF CENTRAL « ACCUEIL ET ATTRACTIVITÉ »

Pierre Chevalier présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Il ajoute qu'il sera demandé à l'assemblée :

- *d'approuver la création d'un poste d'attaché à compter du 1^{er} septembre 2018, qui sera financé à hauteur de 70% relevant de la catégorie A, à temps complet faisant fonction de chef de projet marketing territorial au sein de la Direction du Développement économique et territorial pour exercer les missions suivantes :*
 - *développer une stratégie de mise en marché du territoire et de son offre,*
 - *coordonner une conduite opérationnelle des actions marketing et de représentation,*
 - *assurer l'accompagnement et le suivi des entreprises,*
 - *assurer la gestion administrative des projets ;*

- de préciser que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, le conseil communautaire dit qu'il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel sera recruté à durée déterminée pour une durée de maximum de 3 ans compte tenu des besoins du service et de la nature très spécialisée des fonctions à assumer en matière de mise en œuvre du projet de territoire, de développement du territoire, de développement économique et d'ingénierie de financements ;
- de s'engager à inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommés au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Françoise Béziat regrette que le portage de ce projet n'ait pas été fait pas le syndicat mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour car cela correspond à la dynamique du périmètre du SCOT avec les amis de Ventadour qui se retrouvent de ce fait exclus puisqu'ils n'ont pas la pertinence territoriale et l'emploi du temps suffisants pour pouvoir être inclus dans ce dispositif. Elle souligne qu'un contrat de territoire est en négociation avec la région où l'on va se trouver en formation « pays ». Elle dit que cela n'est pas bien grave, qu'elle peut comprendre que c'est un bon levier fédératif pour Haute-Corrèze Communauté que de se retrouver autour de ce projet, pour donner de la cohésion à l'ensemble de ses élus.

Elle relève néanmoins qu'il y a eu une sorte d'imposture car il a été dit en comité syndical que l'argument « massue » était de dire qu'il y avait le personnel suffisant à Haute-Corrèze Communauté pour faire cette mission et que l'on profitera d'une subvention sur du personnel existant, ce qui était effectivement un bon argument. Or, elle découvre aujourd'hui qu'un recrutement sera nécessaire et elle espère que Ventadour ne sera pas laissé au bord du chemin.

Nathalie Delcouderc-Juillard précise que ce dossier sera vu en GIP le 11 juillet prochain. Elle en appelle au nouveau vice-président du réseau Massif Central, Tony Cornelissen, pour soutenir activement cet appel à projet.

Stéphanie Gautier demande ce qui a justifié le choix du bureau de Haute-Corrèze Communauté de ne pas laisser porter ce projet par le Pays Haute-Corrèze alors qu'il porte déjà le SCOT. Elle ne comprend pas pourquoi on se donne du travail en plus à Haute-Corrèze Communauté alors qu'on a tant à faire et qu'à son avis c'est au Pays de porter ce projet.

Pierre Chevalier répond que ces sujets de l'accueil et de l'attractivité font partie du projet de territoire que nous construisons.

Haute Corrèze Communauté fonde son projet politique sur l'accueil de nouvelles populations, leur accompagnement, sur l'image et le soutien aux porteurs de projets économiques.

Haute Corrèze Communauté est une nouvelle structure qui a besoin de trouver sa place, de redonner du souffle au bloc communal.

Pour cela, elle a besoin de maîtriser ses politiques publiques. Cela permet aussi d'éviter la dilution des responsabilités et de gagner en lisibilité sur le terrain.

Il y a eu des débats avec Francis Dubois. Un conventionnement sera envisagé pour associer la communauté de communes VEM à la démarche.

Présents : 53

Votants : 76 (dont 23 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 4

À la majorité à raison de 4 abstentions et 72 voix pour, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

2. ENGAGEMENT DE PRINCIPE DANS UNE DÉMARCHE 100% FIBRE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES CREUSOISES

Pierre Chevalier présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 53

Votants : 76 (dont 23 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

3. VALIDATION DE LA CONVENTION AVEC DORSAL POUR L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE CORRÉZIEN

Pierre Chevalier présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Stéphanie Gautier demande des précisions quant à l'implantation de la prise car il était question d'amener la fibre à domicile et non à des prises sur les poteaux. Il lui semble avoir compris que le câble serait tiré du boîtier à la maison. Elle précise qu'au conseil départemental, Pascal Coste n'a pas été très clair mais a finalement dit que la fibre serait emmenée jusqu'à la maison. Or, les entreprises qui travaillent pour la mise en place n'emmènent la fibre que jusqu'au poteau. Elle ne souhaite pas une réponse ce soir mais aimerait avoir plus d'informations à ce sujet.

Pierre Chevalier répond que la fibre est dans des boîtiers à moins de 150 mètres et c'est ensuite l'opérateur qui emmène le câble du boîtier au domicile. Il assure qu'on lui apportera une réponse plus précise mais que pour l'instant c'est cette version qu'il faut retenir.

Pierre Coutaud approuve les propos du président et précise que les équipes d'Axione présentent le dispositif dans toutes les mairies. En effet il y aura un reste à charge pour les personnes souhaitant s'abonner dont le montant n'est pas encore connu.

Présents : 53

Votants : 76 (dont 23 pouvoirs)

Pour : 76

Contre : 0

Membres en exercice : 103

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

4. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « CRÉA COMMERCE »

Christophe Arfeuillère présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Nathalie Delcouderc-Juillard souhaite remercier l'intercommunalité d'avoir élargi ce dispositif à l'ensemble du territoire car il est d'une grande efficacité et remercie également Lucile Benesteau qui suit et accompagne les créateurs ou repreneurs d'entreprises en lien avec les chambres consulaires. Il y a eu un gros travail de réalisé et on ne peut que se féliciter. La commune de Bort va communiquer sur ce dispositif dans son journal municipal.

Stéphanie Gautier demande s'il y a une plaquette ou autre support que l'on pourrait diffuser afin de faire connaître le dispositif aux éventuels créateurs ou repreneurs qui ne se sont pas encore lancés.

Pierre Chevalier répond que les dossiers sont construits en concertation avec la chambre de commerce, qui aiguille vers le dispositif.

Jean Bilotta demande si les prévisionnels sont tous étudiés ce à quoi le président répond par l'affirmative.

Pierre Chevalier se dit agréablement surpris par le nombre de dossiers, qui sont répartis dans tout le territoire.

Présents : 53

Pour : 76

Votants : 76 (dont 23 pouvoirs)

Contre : 0

Membres en exercice : 103

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

5. VENTE DE L'ANCIEN SITE MILITAIRE DE FÉNIERS À LA SOCIÉTÉ GRÉGOIRE POUR UN PROJET DE SCIERIE

Christophe Arfeuillère présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Marc Bujon précise que ce sont des jeunes qui ont cette entreprise sur Poussanges qui emploient 19 salariés, et qui envisagent d'embaucher 5 personnes supplémentaires s'ils créent une cellule sur le site de Féniers. Le montant de l'investissement est de 3 millions d'euros.

Jean-Marc Michelon explique que le site est composé de 4 ha loué à une entreprise qui a implanté des panneaux photovoltaïques, et une autre partie avec des bâtiments qui

servaient aux transmissions militaires. Il est situé un peu à l'extérieur de Féniers, sur un axe routier qui correspond bien avec le souhait de l'entreprise.

Jean Bilotta informe que l'entreprise est sérieuse et bien structurée, qu'ils souhaitent travailler le feuillu, qui est bien présent sur le territoire et pense que c'est une très bonne initiative.

Présents : 53

Pour : 76

Votants : 76 (dont 23 pouvoirs)

Contre : 0

Membres en exercice : 103

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

6. ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2018-01-03B RELATIVE À LA VENTE DU LOT N°13 DE LA ZONE DU BOIS SAINT-MICHEL

Christophe Arfeuillère présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Jean Bilotta demande où en sont les ventes sur le Bois Saint-Michel et sur la zone de Maubech à Meymac et s'il y a eu des actes signés chez le notaire.

Pierre Chevalier répond qu'il a signé récemment 3 ventes chez Maître Vignal : deux pour la zone du Bois Saint-Michel (M. Valade de Neuvic et Buisson Penaud) et une pour la zone des Alouettes (commune de Sarroux – Saint-Julien).

Jean Bilotta pensait qu'il y avait un projet AFB à Meymac, un projet également avec M. Guichard sur la zone du Bois Saint-Michel.

Pierre Chevalier répond qu'il serait bien de poser les questions par écrit avant le conseil communautaire conformément au règlement intérieur du conseil.

Christophe Arfeuillère informe que la société AFB a demandé le portage de son bâtiment à Corrèze Équipement et le dossier sera validé en conseil d'administration en septembre prochain.

Jean Bilotta pense qu'il y a quelques soucis à Corrèze Équipement car l'entrepreneur lui a écrit et l'a informé que son dossier n'avait pas avancé du tout. Il rappelle que cela fait aujourd'hui deux ans que l'entreprise AFB a fait sa demande d'achat de terrain et cela fait un an qu'il a signalé le cas à Corrèze Équipement le 15 septembre 2017. Il trouve cela extraordinaire.

Présents : 53

Pour : 76

Votants : 76 (dont 23 pouvoirs)

Contre : 0

Membres en exercice : 103

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

7. VALIDATION, INTÉGRATION ET MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT CREUSE AMONT 2018-2022

Laurence Boyer présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 53

Pour : 76

Votants : 76 (dont 23 pouvoirs)

Contre : 0

Membres en exercice : 103

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

8. APPROBATION DES TERMES DE LA CONVENTION DE REVITALISATION DU CENTRE-BOURG DE LA COMMUNE D'USSEL VALANT OPÉRATION PROGRAMMÉE DE L'HABITAT – RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU)

Pierre Chevalier présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Pierre Chevalier précise qu'il a reçu la veille du conseil, un mail de l'ANAH qui conduit à apporter quelques modifications, à savoir intégrer le rapport 9 dans le rapport 8.

Célia Escurat explique qu'il y a deux opérations programmées d'amélioration de l'habitat, celle du Pays Haute-Corrèze Ventadour et celle de la ville d'Ussel. Il y a donc deux conventions différentes conclues avec l'ANAH, auxquelles la communauté de communes participe.

Dans l'OPAH de la ville d'Ussel, il y a deux parties : celle du centre-ville, pour lequel il y a un travail de fait très particulier dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt national « revitalisation centre-ville » dont la ville est lauréate depuis 2014 et le reste du territoire de la ville d'Ussel. Il était question dans la note de synthèse qui a été envoyée, d'intégrer la partie rurale de la commune d'Ussel à l'OPAH du Pays et c'est pour cela qu'était proposé de faire un avenant n°1 à la convention passée entre Haute-Corrèze Communauté et le Pays.

Le mail de l'ANAH reçu la veille du conseil change ce projet d'avenant car l'ANAH veut une seule convention pour toute la ville d'Ussel (partie rurale et partie centre-ville). Le Pays a également sa convention, il n'y a pas besoin de faire un avenant. C'est pour cela que le point 9 est rattaché au point 8 pour qu'au final, Ussel n'ait qu'une seule convention, qui traite de la partie centre-ville et de la partie rurale.

Présents : 53

Votants : 76 (dont 23 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

10. AVIS SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN PARC ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE SAINT-ANGEL

Pierre Chevalier présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Joël Pradel explique que le projet a été amorcé en septembre 2010, avec une 1^{ère} délibération de la commune de Saint-Angel. Depuis ce jour, il y a eu plusieurs réunions, notamment une qui a présenté le développeur (BSB) il y a 4-5 ans. Ce projet avait été un peu mis de côté et n'avancait pas beaucoup, mais après avoir fourni tous les éléments, le dossier est maintenant recevable et a été mis en enquête publique. Cette enquête a été lancée il y a quinze jours sur la commune de Saint-Angel avec comme date butoir la mi-juillet. Les onze communes environnantes doivent prendre une délibération afin de se prononcer sur ce projet.

Il souligne que la commune de Saint-Angel est favorable à ce projet depuis le début. Il pense que si l'on veut une transition énergétique, ce projet en fait partie. Il ne faut pas oublier le côté financier car les sommes des redevances sont assez importantes (pour les collectivités comme pour les propriétaires). Il comprend que cela peut entraîner des nuisances (sonores ou visuelles) mais rappelle que la commune est traversée par deux lignes à haute tension qui utilisent d'énormes poteaux métalliques tous les 300 mètres et pense qu'en terme d'esthétique, 5 éoliennes ne sont pas pires que ces poteaux. Il demande donc à l'assemblée d'émettre si possible un avis favorable à ce projet.

Pierre Chevalier explique que les élus en ont débattu en bureau et qu'ils auraient aimé, avant de se prononcer, que soit débattu le schéma régional d'aménagement et de développement rural du territoire qui se tiendra le 10 juillet et travailler plus la transition énergétique dans sa globalité. Il estime que ce projet mérite un débat, d'abord pour la transition énergétique avec par exemple le Parc Naturel et regrette que le schéma de développement éolien, construit il y a 10 ans sur la Haute-Corrèze (d'Egletons jusqu'à chez nous) ait été abandonné par les pouvoirs publics car on saurait aujourd'hui à quoi s'en tenir.

Il annonce que la proposition du bureau est d'attendre le schéma d'aménagement durable du territoire et de voir les orientations du SCOT. Il souhaiterait aller plus loin également sur la répartition des taux car Sébastien Lecornu est en train de travailler sur l'éolien en faisant une répartition où il y a minima 20% qui reviennent aux communes alors que ce n'était pas le cas jusqu'à présent. Il ne s'agissait que d'ententes entre les communes et les EPCI. Il y a également des crispations sur le pays d'Eygurande et le plateau Bortois. Il est donc nécessaire de faire une analyse objective des différents cas. Il y a des commentaires de détracteurs qui ne sont pas cohérents.

Bernard Maupomé signale que ce n'est pas le seul projet éolien du territoire : il y a en a un également sur Saint-Pantaléon, Neuvic et Saint-Hilaire-Luc, dossiers qui continuent leurs instructions. Il se demande alors pourquoi ne pas essayer à Saint-Angel et ainsi saisir l'opportunité qui est offerte plutôt que d'attendre plusieurs années afin d'être d'accord pour caler le projet d'énergie alternative sur Haute-Corrèze Communauté. Il souligne qu'il y aura toujours des mécontents, des râleurs, des insatisfaits parce que les éoliennes ne seront pas implantées chez eux et qu'ils n'y gagneront pas d'argent. Il y a une étude au Parlement sur la rétrocession aux communes, ce qui n'est donc pas de notre ressort de décision, mais les communes bénéficieraient des recettes de l'éolien. Il ne comprend pas pourquoi on s'y oppose sur le territoire.

Stéphanie Gautier tient à dire qu'elle n'a rien contre l'éolien et qu'elle est pour l'énergie verte mais trouve qu'il n'y a pas assez d'éléments, notamment le dossier de l'enquête publique dans son intégralité ni le retour des détracteurs. Elle est d'accord pour l'implantation des éoliennes mais pas n'importe où et pas n'importe comment ; elle rejoint donc l'avis du bureau et propose que le conseil communautaire ne se prononce pas, ce qui n'empêchera pas au projet d'avancer.

Joël Pradel explique que suite à l'enquête publique, le Préfet se prononcera, mais que si à l'échelle de la communauté de communes on ne vote pas d'avis favorable, cela va être compliqué pour la crédibilité du projet. Il rappelle que des études ont été faites sur le territoire pour l'implantation des éoliennes et qu'il n'y a finalement pas beaucoup de lieux possibles et que c'est une opportunité qu'il faut saisir.

Jean Bilotta explique qu'à Saint-Hilaire Foissac, la répartition est de 50% pour les collectivités et 50% pour le propriétaire. Il ne comprend pas l'histoire des 20%.

Pierre Chevalier explique qu'il s'agit d'accords tacites car aujourd'hui le retour est de 100% pour les EPCI mais le secrétaire d'État Sébastien Lecornu a déposé un texte de loi à l'Assemblée pour qu'à minima il y ait un retour de 20% de la fiscalité aux communes.

Bernard Rouge explique que pour la délibération, il ne s'agit qu'un débat de principe car la décision finale ne leur appartient pas mais il pense qu'il faut prendre cette délibération car elle n'engage pas énormément la collectivité et qu'il ne faut pas entraver le développement de l'éolien sur le territoire.

Tony Cornelissen rappelle qu'il y a eu des études drastiques réalisées depuis plusieurs années sur l'implantation des éoliennes (implantation par rapport aux habitations, au bruit, avec le voisinage alentours). Il souscrit à la demande nationale qui est faite pour l'éolienne et le photovoltaïque à la répartition de la richesse car aujourd'hui, les détracteurs sont ceux qui ne bénéficient pas de l'éolienne et les gens pour sont les propriétaires du terrain. Pour lui, la question est de savoir si on va continuer à privilégier le propriétaire du terrain pour quelques mètres carrés au détriment des autres, même chose pour les EPCI et les communes, car cela fait partie des sujets de crispation en dehors du problème technique.

Bernard Maupomé souligne que la communauté de communes n'a peut-être qu'un avis à donner mais si le projet aboutit, c'est quelques 100 000 € qu'elle va pouvoir encaisser et que peut-être il faut bien y réfléchir.

Christine Rougerie informe que la commune de Combressol n'a pas émis d'avis favorable, mais précise que c'est bien l'avis du conseil municipal car elle n'a personnellement rien contre l'éolien.

Présents : 53

Votants : 76 (dont 23 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 63

Contre : 2

Abstention : 11

À la majorité, à raison de 2 voix contre, 11 abstentions et 63 voix pour, le conseil communautaire émet un avis favorable sur le projet et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

SERVICE À LA POPULATION

11. PRÉSENTATION DU BILAN 2017 DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Philippe Brugère a présenté le rapport d'activités 2017 de l'Office de tourisme en début de séance (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 53

Votants : 76 (dont 23 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire prend acte du rapport d'activités et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

12. VVF DU PAYS D'EYGURANDE : LANCEMENT DES TRAVAUX DES 2^{ème} ET 3^{ème} TRANCHES

Nathalie Delcoudert-Juillard présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Stéphanie Gautier annonce qu'elle votera contre cette délibération et contre ces travaux car cela la dérange d'avoir augmenté les impôts de manière considérable pour pouvoir financer tous les travaux prévus. Elle explique notamment que l'argent du contribuable ne devrait pas servir à financer la création d'un espace aquatique, d'un hammam ou d'un sauna, pour des touristes parisiens qui apportent certes à l'économie locale lorsqu'ils sont là, mais qui profitent en quelque sorte des impôts des administrés. D'autant plus que ces derniers ne pourront pas utiliser ces équipements.

Nathalie Delcouderc-Juillard précise qu'il y a eu une commission tourisme la semaine précédente où le sujet a été abordé. Elle comprend le raisonnement de Stéphanie Gautier mais rappelle que lors de la création de la communauté de communes, il était convenu que

les statuts de toutes les anciennes intercommunalités devaient être repris et qu'ensuite, tout serait harmonisé. Il faut respecter les engagements pris par les anciennes collectivités.

Il restera à éclaircir la situation des autres villages qui ont eux aussi des travaux de rénovation à faire.

Elle informe qu'elle était en séance du conseil régional à propos du schéma touristique régional qui a été adopté à l'unanimité et il est normal que notre schéma colle à celui du département et à celui de la région. Elle est donc dans l'attente que le schéma s'installe afin de passer des conventions permettant d'obtenir des aides régionales bonifiées.

Pierre Chevalier souhaite expliquer qu'un business-plan avait été construit sous la communauté de communes du Pays d'Eygurande avec VVF, qui est quand même la plus grosse structure nationale de villages de vacances à caractère social. Ce business-plan a été conçu sur la base du montant du loyer que VVF peut payer. VVF a alors dit qu'il pouvait mettre deux millions dans l'investissement. On a également un arrêté de subvention de 800 000 € par le Fond National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), 300 000 € de la Région, 300 000 € du Département et 100 000 € d'une structure parisienne (ANCV) ce qui fait que sur 4 millions d'euros, on a 3,5 millions d'euros de subventions actés par arrêtés.

Il informe que si Haute-Corrèze Communauté est amenée à prendre en compte dans ses compétences les autres villages vacances du territoire, il souhaite de tout cœur que tous soient financés à hauteur de 80% car il n'est pas facile de les avoir. Il souligne qu'il connaît bien les villages VVF et qu'il y a plus de villages abandonnés que de villages rénovés.

Stéphanie Gautier affirme qu'elle a bien compris tout cela mais qu'elle n'est quand même pas d'accord avec ce projet.

Jean Bilotta demande s'il y a des contraintes de délais et si oui quelles sont-elles ?

Pierre Chevalier répond qu'il y a effectivement des contraintes de délais. En effet, pour la première tranche de FNADT, si on n'a pas dépensé les 400 000 € avant le 31 décembre, ils sont perdus. Aussi, les travaux vont débuter dès le départ des vacanciers. Il en va de même pour la 2^{ème} tranche, qui démarrera dans la foulée.

Jean-François Michon souhaite signaler que le village génère des retombées économiques annuelles à hauteur de 500 000 € et 40 emplois en saison.

Pascal Montigny ajoute que le projet a été longuement réfléchi, le village est un élément très important pour le développement économique et touristique de notre territoire. Il se dit choqué d'entendre que cette structure ne sert simplement qu'à amuser quelques touristes parisiens.

Présents : 53

Votants : 76 (dont 23 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 69

Contre : 2

Abstention : 5

À la majorité, à raison de 2 voix contre, 5 abstentions et 69 voix pour, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

13. APPLICATION NUMÉRIQUE DE GESTION ET DE VALORISATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE DE LA RANDONNÉE : CONVENTION CADRE MULTIPARTITE

Jean Stöhr présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 53

Votants : 76 (dont 23 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

14. TARIFS DU PÔLE EXTRASCOLAIRE PÉRISCOLAIRE

Jean Valade présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 53

Votants : 76 (dont 23 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 2

À la majorité, à raison de 2 abstentions et 74 voix pour, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

FINANCES

15. CONTRACTUALISATION DÉPARTEMENTALE 2018-2020 – AIDES SUR LES PROJETS D'ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Philippe Roche présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 53

Votants : 76 (dont 23 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 2

À la majorité, à raison de 2 abstentions et 74 voix pour, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

16. PRÉSENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

a) Budget annexe « assainissement collectif »

Philippe Roche présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Le président ne prend pas part au vote.

Présents : 52

Votants : 74 (dont 22 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 2

À la majorité, à raison de 2 abstentions et 72 voix pour, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

b) Budget annexe « eau »

Philippe Roche présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Le président ne prend pas part au vote.

Présents : 52

Votants : 74 (dont 22 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 2

À la majorité, à raison de 2 abstentions et 72 voix pour, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

c) Budget annexe « enfance et jeunesse »

Philippe Roche présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Le président ne prend pas part au vote.

Présents : 52

Votants : 74 (dont 22 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 71

Contre : 0

Abstention : 3

À la majorité, à raison de 3 abstentions et 71 voix pour, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

d) Budget principal

Philippe Roche présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Le président ne prend pas part au vote.

Présents : 52

Votants : 74 (dont 22 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 2

À la majorité, à raison de 2 abstentions et 72 voix pour, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

e) Budget annexe « déchets ménagers et assimilés »

Philippe Roche présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Le président ne prend pas part au vote.

Présents : 52

Votants : 74 (dont 22 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 2

À la majorité, à raison de 2 abstentions et 72 voix pour, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

f) Budget annexe « Spanc »

Philippe Roche présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Le président ne prend pas part au vote.

Présents : 52

Votants : 74 (dont 22 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 2

À la majorité, à raison de 2 abstentions et 72 voix pour, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

g) Budget annexe « Zones d'activités »

Philippe Roche présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Le président ne prend pas part au vote.

Présents : 52

Votants : 74 (dont 22 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 72

Contre : 0

Abstention : 2

À la majorité, à raison de 2 abstentions et 72 voix pour, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

17. CONCOURS / PARTICIPATIONS / SUBVENTIONS 2018

Philippe Roche présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Nathalie Delcouderc-Juillard remercie ses collègues pour le travail effectué sur la répartition de l'enveloppe restreinte attribuée aux associations. Elle se dit néanmoins surprise de découvrir que plusieurs associations de l'ancienne communauté de communes Val et Plateau Bortois ne soient plus bénéficiaires de subventions comme l'instance de gérontologie, la SPA, le comice agricole, l'association Aquaterra qui voit quant à elle sa subvention diminuée à 10 000 €. Elle pense que cela met ces associations en difficulté et que la collectivité va le payer très cher.

Elle rappelle qu'en début de séance, il avait été dit que lorsqu'il y avait des engagements, on se devait de les respecter. Or, les 4 millions d'investissements pour le VVF ont été respectés mais elle aurait bien aimé que soient respectés les engagements pris auprès du tissu associatif qui se mobilise tout au long de l'année pour faire vivre le territoire. Elle poursuit en disant qu'il faudrait prévenir si les subventions communautaires doivent devenir communales pour pouvoir les prévoir au budget du mois de janvier.

Pascal Montigny tient à préciser que les instances ne disparaissent pas. Il y aura une décision modificative pour l'attribution d'une aide à la même hauteur que l'an dernier mais il reste dans l'attente d'éléments relatifs à la fusion des instances.

Philippe Roche explique que les dossiers ont été analysés en fonction des compétences de la collectivité. La SPA ne fait pas partie de ces compétences.

Nathalie Delcouderc-Juillard rétorque qu'il fallait le dire avant.

Philippe Roche explique que de nombreuses demandes de subventions ont été faites trop tard. Certaines faites en avril ont été repêchées. De plus, lorsque la collectivité n'a pas la compétence, il n'est pas possible d'attribuer de subventions.

Au sujet des instances de coordinations, il y a le problème de fusion qui est en discussion mais le montant de la subvention de l'année précédente est en réserve (37 000 €) et le versement dépendra du résultat de la discussion sur la fusion.

Il y a eu des choix réalisés par les vice-présidents, cela a été longuement discuté. Il faut bien garder à l'esprit que le budget n'est pas extensible et que l'on a reçu le double de demandes par rapport à l'année dernière. Il souhaite arriver à ce que la collectivité se positionne sur le fait de financer de l'évènementiel ou du fonctionnement, dans quelle direction on s'oriente... Il veut bien tout entendre mais ne pense pas que la collectivité puisse se disperser sur ce domaine et qu'il faudra faire des choix forts. Il faut travailler sur ce dossier cette année et arriver à proposer quelque chose de plus pointu.

Nathalie Delcouderc-Juillard comprend qu'il y a des règles mais remet en cause le respect des engagements car nous sommes fin juin, il va manquer de l'argent pour certaines associations qui comptaient dessus, alors que si elles avaient su avant, elles se seraient organisées autrement ou la mairie aurait pu le prévoir à son budget.

Elle accepte les leçons budgétaires car elle y est très sensible et qu'elle sait qu'il faut faire des efforts mais trouve que c'est toujours pour les mêmes, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Philippe Roche répond qu'il n'a pas de leçons budgétaires à donner à personne mais qu'il faut travailler ce dossier au cours de cette année.

Stéphanie Gautier indique qu'elle ne prend pas part au vote car elle est la présidente d'une association concernée.

Danielle Coulaud informe qu'elle est complètement d'accord avec Nathalie Delcouderc-Juillard.

Présents : 53

Votants : 76 (dont 23 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 60

Contre : 0

Abstention : 16

À la majorité, à raison de 16 abstentions et 60 voix pour, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

18. FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) : RÉPARTITION DU PRÉLÈVEMENT ET REVERSEMENT ENTRE HAUTE-CORRÈZE COMMUNAUTÉ ET LES COMMUNES MEMBRES

Philippe Roche présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 53

Votants : 76 (dont 23 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 75

Contre : 1

Abstention : 0

À la majorité, à raison d'une voix contre et 75 voix pour, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

19. DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL

Philippe Roche présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 53

Pour : 76

Votants : 76 (dont 23 pouvoirs)

Contre : 0

Membres en exercice : 103

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte cette proposition et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

20. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE « DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS »

Philippe Roche présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 53

Pour : 76

Votants : 76 (dont 23 pouvoirs)

Contre : 0

Membres en exercice : 103

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte cette proposition et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

21. PARTICIPATION DES COMMUNES À L'EMPRUNT SUR LE BÂTIMENT DE L'ANTENNE D'EYGURANDE

Philippe Roche présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 53

Pour : 76

Votants : 76 (dont 23 pouvoirs)

Contre : 0

Membres en exercice : 103

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte cette proposition et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

22. ADHÉSION À LA PLATEFORME DE DÉMATÉRIALISATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA CORRÈZE

Philippe Roche présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 53

Pour : 76

Votants : 76 (dont 23 pouvoirs)

Contre : 0

Membres en exercice : 103

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte cette proposition et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

23. ADMISSION EN NON VALEUR DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Philippe Roche présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 53

Pour : 76

Votants : 76 (dont 23 pouvoirs)

Contre : 0

Membres en exercice : 103

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte cette proposition et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

Bernard Maupomé rappelle qu'à ce jour, il n'y a toujours pas de CLECT et que rien n'est encore prévu. Cette CLECT devra être appliquée par les communes avant le 31 décembre, il ne voit vraiment pas comment faire.

Philippe Roche répond qu'il y a eu une CLECT pour la récupération de la voirie sur l'ancienne communauté de communes des Gorges de la Haute-Dordogne.

Bernard Maupomé répond qu'il s'agit de la CLECT pour 2017 mais que celle de 2018 n'est pas faite et c'est obligatoire !

Philippe Roche répond que le nécessaire sera fait, en temps et en heure.

RESSOURCES HUMAINES

24. CRÉATIONS DE POSTE

- **Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe**

Pierre Chevalier présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 53

Votants : 76 (dont 23 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

Robert Gantheil trouve illogique de dire qu'il s'agit d'une création d'emploi car pour lui, la création de poste est synonyme d'embauche pour le commun des mortels et le citoyen lambda se dit qu'on embauche encore à la communauté de communes.

Il sait que le centre de gestion emploie ce terme mais il souhaiterait que soit précisé qu'il s'agit d'avancement dans les carrières tout à fait ordinaire. Il propose de rajouter dans le titre à la suite de création de poste les termes « déroulement de carrière » afin que le grand public puisse comprendre qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle embauche.

Pierre Chevalier partage cette opinion mais explique que ce sont les termes de la législation.

Gilles Chazal conseille de joindre le tableau des effectifs.

➤ **Création d'un poste au grade de rédacteur**

Pierre Chevalier présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 53

Votants : 76 (dont 23 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

➤ **Création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe**

Pierre Chevalier présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 53

Votants : 76 (dont 23 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

➤ **Création d'un poste d'adjoint technique**

Pierre Chevalier présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 53

Pour : 76

Votants : 76 (dont 23 pouvoirs)

Contre : 0

Membres en exercice : 103

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

➤ **Création d'un poste au grade d'adjoint d'animation**

Pierre Chevalier présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 53

Pour : 76

Votants : 76 (dont 23 pouvoirs)

Contre : 0

Membres en exercice : 103

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

➤ **Création d'un poste d'adjoint administratif**

Pierre Chevalier présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 53

Pour : 76

Votants : 76 (dont 23 pouvoirs)

Contre : 0

Membres en exercice : 103

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

➤ **Création d'un poste d'adjoint technique**

Pierre Chevalier présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 53

Pour : 76

Votants : 76 (dont 23 pouvoirs)

Contre : 0

Membres en exercice : 103

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

25. INSTAURATION DU RIFSEEP POUR LE CADRE D'EMPLOI DES ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE

Pierre Chevalier présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 53

Votants : 76 (dont 23 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

26. ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 – COMITÉ TECHNIQUE

Pierre Chevalier présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 53

Votants : 76 (dont 23 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

27. MISE EN PLACE DU CONTRAT D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF POUR LE RECRUTEMENT DES AGENTS ANIMATEURS SAISONNIERS

Pierre Chevalier présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Stéphanie Gautier demande quel est l'intérêt de ce type de contrat par rapport aux autres ? De plus, ce contrat est limité à 80 jours par an. Est-ce qu'on ne risque pas d'en manquer pour recruter pour les prochaines vacances ?

Célia Escurat, directrice générale des services répond qu'en cas de blocage, il sera fait des contrats normaux. Elle explique que l'intérêt de ces contrats saisonniers réside dans le fait qu'ils sont pour les vacances scolaires, que les charges patronales sont différentes et que la collectivité et le salarié sont gagnants. Le prix d'une journée de travail d'un saisonnier est le même qu'un salarié recruté en contrat normal de droit public sauf s'il fait plus d'heures dans la journée car c'est une rémunération forfaitaire. Elle assure que la collectivité sera très respectueuse du temps de travail des agents.

Présents : 53

Votants : 76 (dont 23 pouvoirs)

Membres en exercice : 103

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

28. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION RELATIVE AU RECRUTEMENT DES AGENTS OCCASIONNELS ET SAISONNIERS POUR L'ANNÉE 2018

Pierre Chevalier présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 53

Pour : 76

Votants : 76 (dont 23 pouvoirs)

Contre : 0

Membres en exercice : 103

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

29. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MISE EN PLACE DES ASTREINTES POUR LES AGENTS POLYVALENTS DU SERVICE DÉCHETS

Pierre Chevalier présente le rapport (cf. descriptif dans la note de synthèse, document de séance).

Présents : 53

Pour : 76

Votants : 76 (dont 23 pouvoirs)

Contre : 0

Membres en exercice : 103

Abstention : 0

À l'unanimité, le conseil communautaire accepte ces propositions et mandate le président pour la signature des pièces relatives à cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

Stéphanie Gautier rappelle que les mairies ont reçu des documents dans le cadre du PLUI et qu'elles ont un mois pour travailler les cartes. Or, ce n'est pas la méthode qui avait été évoquée, et le maire de sa commune a trouvé un agent du cabinet Urbadoc en train de faire des relevés sans avoir prévenu la mairie, ni qui que ce soit.

Elle précise qu'elle parle également au nom de M. Gueguen qui lui a donné procuration. Ils ont constaté que les documents ne semblent pas avoir été faits avec les documents d'urbanisme déjà existants car ils ne correspondent pas avec la carte envoyée. Elle demande que soit repoussé à la rentrée le délai pour rendre les documents.

Célia Escurat, directrice générale des services répond qu'une communication par mail et courrier a été envoyée à chaque mairie pour les informer du passage du cabinet Urbadoc sur le terrain. L'information s'est croisée avec le démarrage des visites du cabinet sur la commune de Palisse.

Ensuite, les cartes envoyées datent de 2014. Oui, elles sont inexactes mais c'est normal. Cela a été dit par Tony Peronne le jour de la réunion de lancement à l'attention des maires organisée le 7 juin. 4 réunions de travail auront lieu sur chaque commune dans les 2 prochaines années. 3 réunions à l'attention des conseillers municipaux ont été organisées en juin à Neuvic, Meymac et Ussel pour expliquer la démarche PLUI et l'étape des cartes.

Il ne s'agit pas des périmètres à urbaniser mais bien d'impliquer les élus municipaux dans un projet à fort enjeux pour leur commune et le territoire. L'idée est qu'ils flèchent dès à présent les projets de leur commune. Les cartes seront mises à jour par le cabinet dans les prochaines semaines. Guillaume Sauty a longuement eu au téléphone Monsieur Guéguen pour lui expliquer tout cela. Il ne faut pas hésiter à l'appeler si besoin.

Le prochain conseil communautaire se déroulera à La Courtine, le 27 septembre 2018.

La séance du conseil communautaire est levée à 21h10.

Procès-verbal établi à Ussel, le 29 juin 2018.

Le président
Pierre Chevalier

Le secrétaire,
Bernard Rouge